



RÈGLEMENT

GÉNÉRATION 7^e ART

Le Festival National des Jeunes Cinéastes de 6 à 18 ans. Édition 2026.

Du 11 au 14 Novembre 2026 à Lyon.

1 / QUI PEUT PARTICIPER ? :

Les films soumis doivent mettre en valeur la participation artistique de jeunes âgés de 6 à 18 ans. soit dans la réalisation, soit dans l'interprétation, selon la nature du projet et la catégorie retenue (cf. ci-dessous).

Le festival est ouvert aux :

- écoles, collèges et lycées de toutes les académies de France. Les enseignants peuvent inscrire une classe entière, un groupe d'élèves ou un seul élève ;
- structures et associations telles que MJC, centres culturels et toute autre structure travaillant avec des élèves en âge d'être scolarisés ;
- jeunes réalisateurs indépendants ;
- lauréats de festivals ou événements impliquant la réalisation de films par des jeunes de 6 à 18 ans.

2 / CATÉGORIES :

Vous pouvez proposer votre film dans l'une des cinq catégories suivantes :

GEN7 – GRAINES DE CINEASTES

*Films réalisés par des jeunes de **6 à 10 ans**, scolarisés en **école primaire** et bénéficiant d'un **encadrement pédagogique** (établissement scolaire, association, centre de loisirs, structure culturelle ou périscolaire), dans une démarche d'éducation à l'image, avec un objectif d'apprentissage du cinéma et de l'audiovisuel.*

GEN7 - ÉDUCATION

*Films réalisés par des jeunes de **11 à 18 ans** bénéficiant d'un **encadrement pédagogique** (établissement scolaire, association, centre de loisirs, structure culturelle ou périscolaire), dans une démarche d'éducation à l'image, avec un objectif d'apprentissage du cinéma et de l'audiovisuel. Les participants **ont pris part activement à la création** : écriture, jeu, réalisation, image, son, montage.*

GEN7 - SOLO

Films réalisés par des jeunes de **11 à 18 ans**, sans accompagnement ni structure, à titre individuel ou collectif, dans une démarche artistique personnelle et indépendante. Une participation de 10 euros par envoi de film sera demandée afin de contribuer aux frais de traitement, de visionnage et d'organisation de la sélection. Le paiement ne garantit en aucun cas la sélection du film.

GEN7 - CAST

Films réalisés par une structure (établissement, association, MJC, production) ou un intervenant (enseignant, réalisateur, technicien) **sans implication des jeunes dans le processus de réalisation**, mettant en avant la **qualité de l'incarnation**, la justesse et l'engagement des jeunes interprètes de **6 à 18 ans**.

GRANX PRIX NATIONAL (Trophées des Lauréats)

Compétition des **films primés dans les festivals et événements** de toute la France, dédiés à la création audiovisuelle des jeunes de **6 à 18 ans**.

Un film ne peut être soumis qu'à une seule catégorie.

L'association Génération 7e Art se réserve le droit d'orienter chaque film vers la catégorie la plus adaptée, selon l'âge des participants, le niveau d'implication des jeunes dans la création, le cadre de production et la nature du projet.

3 / ACCOMPAGNEMENT :

Les participants peuvent bénéficier s'ils le souhaitent d'un accompagnement, proposé par notre association, via une offre du Pass Culture pour les établissements scolaires ou un financement propre.

Toutes les écoles primaires, collèges ou lycées accompagnées par notre association pourront assister à une journée de projection - restitution de leurs films dans une salle de cinéma le 8 juin 2026.

Pour plus d'informations, nous contacter à etablissements@generation7art.com.

4 / THÉMATIQUE FESTIVAL 2026 :

Les participants peuvent proposer un film en lien avec la thématique de l'année **2026 : "Vivre ensemble"** ou choisir de soumettre un film sur une **thématique libre**, selon leur inspiration.

5 / RÉALISATION DE VOTRE FILM :

- Les projets peuvent être réalisés soit en classe entière, soit en petit groupe ou bien de manière individuelle.
- Il n'y a pas de limite au nombre de projets proposés par l'établissement ou la structure.
- Toutes les formes sont acceptées : fiction, documentaire, film d'animation...
- Aucune durée minimale ou maximale n'est imposée, cependant il est conseillé de proposer un film d'une durée de 5 à 10 minutes (générique compris).

- Les films soumis doivent avoir été réalisés à partir de 2023. Cependant un film proposé l'année précédente ne peut de nouveau candidater.
- Les films tournés dans une autre langue que le français sont recevables dans la mesure où ils sont sous-titrés en français.
- Les films soumis doivent être adaptés à un public jeune et familial. Ne sont pas acceptés les films contenant des scènes de violence explicite, de discrimination, de harcèlement, de propos injurieux, de consommation de drogues ou d'alcool, de nudité, ou tout autre contenu jugé inapproprié pour des mineurs. Le comité de sélection se réserve le droit de refuser tout film dont le contenu serait contraire aux valeurs éducatives et éthiques du festival.
- Les musiques utilisées et les images intégrées à la réalisation doivent obligatoirement être citées au générique.
- **Important** : il est possible d'utiliser des musiques libres ou non (commercialisées) de droits. Le festival prend en charge les droits d'auteurs de l'ensemble des films de la sélection, via un forfait global avec la SACEM.

6 / AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ENFANTS MINEURS :

1. Les enseignants, chefs d'établissement ou responsables de structure sont seuls responsables des films présentés dans le cadre du festival.
2. En tant que responsable de groupe (enseignants, éducateurs, intervenants), **vous devez vous assurer que chaque élève mineur apparaissant dans un film dispose d'une autorisation individuelle de droit à l'image valide** et fournir **une attestation de droit à l'image** (cf. documents ci-dessous).
3. En tant que jeune réalisateur indépendant mineur, vous devez **disposer d'une autorisation individuelle de droit à l'image valide** (cf. document ci-dessous).
4. Les deux documents :

l'AUTORISATION individuelle de droit à l'image, à faire remplir et signer par les parents ou représentants légaux de chaque élève concerné ;

et

l'ATTESTATION de droit à l'image du responsable du projet (enseignant, éducateur...), que celui-ci doit remplir et signer pour **certifier qu'il détient l'ensemble des autorisations individuelles de droit à l'image** ;

sont disponibles sur le site du festival.

5. **L'attestation de droit à l'image du responsable est obligatoire** pour valider la candidature d'un film au festival. Celle-ci doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : etablissements@generation7art.com, idéalement au moment du dépôt de la candidature, ou dans les plus brefs délais.

Sans ce document, **le film ne pourra pas être pris en compte pour la sélection.**

Important : Si votre film est sélectionné pour le festival, vous devrez nous fournir toutes les autorisations individuelles de droit à l'image des élèves apparaissant dans le film.

6. **L'autorisation individuelle de droit à l'image est obligatoire** pour valider la candidature d'un film au festival lorsqu'elle est proposée par un jeune réalisateur indépendant mineur. Cette autorisation doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : **etablissements@generation7art.com**, idéalement au moment du dépôt de la candidature, ou dans les plus brefs délais.

Sans ce document, **le film ne pourra pas être pris en compte pour la sélection.**

7 / CANDIDATURE ET DÉPÔT DE FILM :

Procédure à suivre via notre site internet :

1 / **Pour proposer votre candidature et envoyer votre film, vous devez remplir le formulaire** « [formulaire candidature et envoi de votre film](#) ». Dans ce formulaire, vous indiquerez le lien de la version finale de votre film (lien YouTube, Vimeo, Dailymotion...).

Le fichier du film, d'une résolution d'image de 1080p minimum doit être transmis via un lien de visionnage dans ce formulaire (avec mot de passe d'accès si besoin).

2 / Merci de joindre par mail **l'attestation de droit à l'image du responsable** ou, si vous êtes un jeune réalisateur indépendant mineur, **l'autorisation individuelle de droit à l'image** (cf. paragraphe 6). Vous serez informés à partir du **7 septembre 2026**, si votre film est sélectionné.

Important : envoyer une candidature au festival ne vaut pas sélection.

Attention : les dates limites de dépôt varient selon les catégories.

8 / CALENDRIER DU FESTIVAL 2026 :

- **30 mai 2026** : Date limite d'envoi des films GEN7 - GRAINES DE CINÉASTES
- **8 juin 2026** : Journée GEN7 - GRAINES DE CINÉASTES
- **30 juin 2026** : Date limite d'envoi des films GEN7 - ÉDUCATION
- **30 août 2026** : Date limite d'envoi des films GEN7 - SOLO, GEN7 - CAST, GRAND PRIX NATIONAL
- Du **11 au 14 novembre 2026** : Festival Génération 7^e Art à Lyon.

Pour toute demande ou question, merci de nous adresser un mail à etablissements@generation7art.com Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Toute l'équipe du festival.